



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Effectifs du commissariat de police de Vendôme

Question orale n° 7

Texte de la question

M. Christophe Marion interroge M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur, chargé de la sécurité du quotidien, sur les effectifs du commissariat de police de Vendôme. En effet, celui-ci a perdu ces deux dernières années 8 personnels non remplacés. Avec des départs en retraite annoncés ces jours-ci, alors que le commissariat n'est plus ouvert à la mutation depuis deux ans, les baisses d'effectifs s'élèveront à 20 % de la totalité du service. Cet affaiblissement s'incarne aussi dans la cartographie des emplois : la circonscription de Vendôme dispose de sept officiers de police judiciaire (OPJ) alors qu'il en faudrait dix. Avec un taux d'élucidation élevé (autour de 45 %) et dans des conditions de plus en plus difficiles (entre 2022 et 2023, la circonscription a connu une augmentation de plus de 20 % des faits constatés), alors même que les contraintes procédurales pèsent lourd (M. le député pense ici aux conséquences du décret n° 2023-1330 du 28 décembre 2023 relatif à la mise en œuvre de systèmes de vidéosurveillance dans les cellules de garde à vue et de retenue douanière), il faut souligner l'investissement des policiers et policières de Vendôme même si on peut craindre un épuisement qui conduirait à un affaiblissement de l'efficacité de la politique de sécurité. Ils incarnent, avec un commissariat ouvert 24/24, les agents de la sécurité du quotidien souhaités par M. le Premier ministre dans son discours de politique générale. Dans ce contexte et alors que le prochain mouvement polyvalent n'aura lieu qu'en septembre 2025, il est important et urgent de permettre l'arrivée de jeunes policiers sortant d'école afin de renforcer les effectifs. Cette bouffée d'oxygène permettrait de rendre hommage à l'investissement des forces de l'ordre vendômoises et d'assurer, dans de meilleures conditions et avec plus d'efficacité encore, la sécurité des citoyens. Il l'interroge sur les décisions qu'il compte prendre pour garantir aux Vendômois la liberté fondamentale qui est celle de vivre en sécurité.

Texte de la réponse

COMMISSARIAT DE VENDÔME

Mme la présidente . La parole est à M. Christophe Marion, pour exposer sa question, no 7, relative au commissariat de Vendôme.

M. Christophe Marion . Ma question concerne les effectifs du commissariat de police de Vendôme. Au cours des deux dernières années, huit départs n'ont pas été remplacés. Alors que le commissariat n'est plus ouvert à la mutation depuis deux ans, les baisses d'effectifs représenteront bientôt 20 % du total après les nouveaux départs à la retraite qui viennent d'être annoncés. Cet affaiblissement a des conséquences : ainsi, la circonscription de Vendôme ne dispose que de sept officiers de police judiciaire quand il en faudrait dix.

Alors que les contraintes procédurales pèsent toujours plus lourd – je pense ici aux conséquences du décret du 28 décembre 2023 relatif à la mise en œuvre de systèmes de vidéosurveillance dans les cellules de garde à vue – et que la circonscription a connu entre 2022 et 2023 une augmentation de plus de 20 % du nombre de faits constatés, le taux d'élucidation reste au niveau élevé d'environ 45 %. Je veux donc souligner l'investissement exceptionnel, dans un environnement de plus en plus difficile, des policières et des policiers de

Vendôme qui, dans leur commissariat ouvert vingt-quatre heures sur vingt-quatre, sont les agents de la sécurité du quotidien souhaitée par le premier ministre dans son discours de politique générale. Mais je crains leur épuisement !

Dans ce contexte, alors que le prochain mouvement polyvalent n'aura lieu qu'en septembre 2025, il est important et urgent de permettre l'arrivée à Vendôme de jeunes policiers sortant de formation afin de renforcer les effectifs. Cette bouffée d'oxygène permettrait de rendre hommage au travail des forces de l'ordre vendômoises et d'assurer, dans de meilleures conditions et avec plus d'efficacité encore, la sécurité des habitants.

Je souhaite interroger M. le ministre sur les décisions qu'il compte prendre pour garantir aux Vendômois la liberté fondamentale de vivre en sécurité.

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre délégué chargé de la sécurité du quotidien.

M. Nicolas Daragon, *ministre délégué chargé de la sécurité du quotidien* . Comme vous, je veux souligner l'engagement des policiers de Vendôme dans tout ce qu'ils accomplissent chaque jour, malgré des conditions difficiles, pour protéger nos concitoyens.

Les attentes des Français en matière de sécurité sont claires, et avec le ministre de l'intérieur, Bruno Retailleau, nous sommes déterminés à y répondre. Nous avons demandé il y a quelques jours aux préfets et aux forces de l'ordre de mettre en place des plans d'action départementaux de restauration de la sécurité du quotidien. Avec ces nouveaux plans de bataille qui – point important – vont être élaborés au niveau local le plus fin, notre volonté est d'obtenir rapidement des résultats en conférant liberté d'agir et capacité d'initiative aux services territoriaux, en concentrant nos efforts sur les « points chauds » de la délinquance et en mobilisant mieux tous les acteurs de terrain de la sécurité.

J'en viens au cœur de votre interrogation. Au 30 septembre, la circonscription de police nationale de Vendôme comptait cinquante agents, dont quarante gradés et gardiens de la paix. Je souhaite clarifier ce point, car vous avez évoqué une diminution des effectifs de huit personnes au cours des deux dernières années. Certes, à la fin de 2022, la circonscription comptait cinquante-sept agents, mais ce chiffre n'est pas révélateur de l'effectif moyen des dernières années : quarante-neuf agents à la fin de 2016, cinquante à la fin de 2019, cinquante et un à la fin de 2021, cinquante-trois à la fin de 2023, etc. L'effectif peut donc être considéré comme stable autour d'une cinquantaine de personnes. J'ajoute que ces policiers peuvent, si nécessaire, compter sur des renforts, puisque la police nationale dispose au total de 217 agents dans le Loir-et-Cher.

Est-ce assez ? Nous serons attentifs à la situation à Vendôme et nous veillerons à ce que les moyens soient à la hauteur. Toutefois, aussi important que soit leur rôle, les moyens sont loin de tout régler. La politique d'augmentation des effectifs menée depuis maintenant plus de dix ans n'a pas permis d'endiguer la montée de la violence dans notre pays. Aujourd'hui, il faut notamment libérer les forces de l'ordre du travail bureaucratique et des excès du formalisme procédural qui les détournent de la voie publique et de l'enquête. Vous pouvez compter sur notre détermination comme sur l'engagement des policiers.

Mme la présidente . La parole est à M. Christophe Marion.

M. Christophe Marion . Je vous remercie pour votre réponse et resterai attentif à l'évolution des effectifs de police dans le Vendômois.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Marion](#)

Circonscription : Loir-et-Cher (3^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 7

Rubrique : Police

Ministère interrogé : Sécurité du quotidien

Ministère attributaire : Sécurité du quotidien

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 novembre 2024](#)

Réponse publiée le : 19 décembre 2024, page 7010

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [19 novembre 2024](#)